

La mairie délivre uniquement les actes dont les événements ont eu lieu à Courdimanche (naissance, mariage, décès). Pour les autres communes de France, veuillez vous adresser à leur mairie. Les demandes d'actes des Français dont les événements sont survenus à l'étranger, doivent être adressées au Service central de l'état civil du Ministère des Affaires étrangères.

Repères:

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : com@ville-courdimanche.fr

Voir aussi:

[Extrait d'acte de naissance](#)

[Extrait d'acte de mariage](#)

[Extrait d'acte de décès](#)

▼ Lieu et date de l'événement

Lieu de l'évènement *

Courdimanche

Date de l'événement *

Jour ▼

Mois ▼

Année ▼

▼ Personne concernée

Nom de naissance *

Nom marital

Champ à renseigner si vous demandez un acte de mariage

Prénoms *

Sexe * Homme Femme Non connu

▼ Acte demandé

Nature de l'acte *

- acte de naissance
- acte de naissance sans filiation
- acte de mariage
- acte de mariage sans filiation
- acte de décès

Nombre d'actes demandés *

Sélectionner ▼

▼ Coordonnées du demandeur

Civilité Madame Monsieur

Nom *

Prénom *

Organisme**Adresse *****Complément d'adresse****Code postal *****Ville *****Pays *****Téléphone****Courriel *****Vous êtes ***

Seuls le titulaire majeur, le conjoint marié, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

Pièce d'identité du demandeur *

No file selected

Carte d'identité, passeport ou toute pièce justifiant votre identité
Les fichiers doivent peser moins de **2 Mo**.
Extensions autorisées : **gif jpg jpeg png pdf doc docx odt**.

Source URL: <http://www.ville-courdimanche.fr/formulaire/demande-dacte-de-naissance-mariage-deces>